

Vie sociale et politique de la ville à l'œuvre dans une ville moyenne de l'Ouest français

François MADORÉ

IGARUN - Nantes

UMR 6590-CNRS Nantes "Espaces géographiques et sociétés"

Résumé : L'un des objectifs de la politique de la ville en France est la dynamisation de la vie sociale et associative des banlieues sensibles. Une étude portant sur un quartier de La Roche-sur-Yon (Vendée) ayant bénéficié d'un DSQ révèle ainsi la sur-valorisation, dans le discours *a posteriori* des acteurs de cette politique, des effets attendus de cette dynamisation, comme pour mieux masquer l'incapacité à agir sur le volet économique, pourtant au cœur du dispositif d'exclusion sociale dont souffrent ces banlieues. De surcroît, si la dynamisation de la vie associative est réelle, elle est portée par les couches moyennes du quartier résidant en habitat pavillonnaire ou par des éléments extérieurs, ce qui montre toute la difficulté à mobiliser les habitants des collectifs HLM : soit ce sont des passants qui ne construisent pas de stratégies identitaires localisées, soit ce sont des sédentaires en situation d'échec professionnel et ayant donc une conscience paralysante, pour le développement de leur vie sociale, de la faiblesse de leur capital économique et culturel.

Mots-clés : Politique de la ville. DSQ. Vie associative. Sociabilité. La Roche-sur-Yon.

Abstract : In France one of the aims of town planning is to dynamise social and community life in sensitive suburbs (the French equivalent of inner-city area). A study carried out in a district of La Roche-sur-Yon (in the Vendée) - a district that had benefited from DSQ - underlines the fact that politicians tend *a posteriori*, to overvalue the expected effects of this dynamisation policy, as if to better mask their incapacity to act on the economic aspect of the problem, though this is at the center of social exclusion in suburbs. Moreover, even though there is a real community life, it is actually led by middle-class people living in the residential flats of the neighbourhood or by people from outside the area. These facts show how difficult it is to mobilize people living in council flats (HLM) : they are either people who are only there for a short time and therefore do not want to build a local identity, or permanent inhabitants suffering from long-term unemployment etc., who are not available for any organised form of social life due to their awareness of the low level of their economic and cultural assets.

Key words : Town planning. DSQ. Community life. Sociability. La Roche-sur-Yon.

L'urbanisation intense de la périphérie de la ville française au cours des décennies cinquante et soixante-dix, en permettant aux agglomérations de faire face à un afflux massif de nouveaux ménages, a généré un processus d'acculturation pour les populations issues du milieu rural. À cette perte des valeurs et des référents caractéristiques de la sociabilité des campagnes, devaient succéder, grâce en particulier à la diffusion d'un urbanisme fonctionnel fondé sur l'exclusivité de l'habitat collectif et une diffusion restreinte des lieux habituels de la sociabilité (places publiques, cafés, commerces...), de nouveaux modes d'habiter typiquement urbains.

Or, ne relève-t-on pas un échec relatif de cette volonté de déterminer la vie sociale à partir des formes urbaines ? D'une part, il y a permanence de pratiques héritées du monde rural, du moins dans des villes moyennes de petite dimension. D'autre part, le mouvement d'acculturation que devait générer le grand ensemble est contraire à une nature humaine dont le mode de fonctionnement social repose à la fois sur la préservation d'un espace d'intimité, mis à mal par la promiscuité et les nuisances sonores, mais aussi sur la recherche de lieux de sociabilité souvent absents, condamnant ainsi à la solitude des populations déracinées.

Cette nécessité de panser les plaies du fonctionnalisme, mais aussi, et de plus en plus, la volonté d'apporter une réponse territorialisée à la crise sociale, ont conduit les pouvoirs publics à orienter la politique de la ville, à la fin des années soixante-dix, vers une intervention à caractère urbanistique, technique et social dans les quartiers dits à problèmes de la périphérie des villes.

I - PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

A - Problématique et hypothèse

C'est à partir du prisme des pratiques sociales que nous allons analyser la politique de la ville destinée aux quartiers sensibles de la périphérie, en essayant d'en décrypter les enjeux, les réussites mais également les limites. La légitimité scientifique de cette interrogation repose sur une volonté de mieux connaître le second côté du "*triangle de handicaps cumulatifs à l'origine des situations de précarité : insécurité économique, déficit d'intégration aux modes de vie dominants et carences en matière d'habitat*", et de vérifier l'hypothèse selon laquelle "*la dynamisation de la vie sociale peut offrir une alternative au désœuvrement face à la persistance de taux élevés de chômage*" (Chaline, 1997).

Notre hypothèse centrale est donc d'observer comment, dans une société où l'exclusion du marché du travail d'une frange de la population efface tout repère social et entraîne un sentiment de dévalorisation personnelle, puisque "*le travail reste la matrice du lien social et de la reconnaissance identitaire*" (Vieillard-Baron, 1996), la valorisation de la situation de non-travail comme valeur sociale structurante, à travers la dynamisation de la vie sociale et associative, est prise en compte dans la politique de la ville.

Cependant, si la vérification de cette hypothèse amène le chercheur à privilégier une démarche dialectique, centrée à la fois sur les pratiques sociales et la politique de la ville, l'objectif peut sembler doublement ambitieux. Comment apprécier l'efficacité de cette politique, alors que son évaluation est loin d'être systématique, voire fréquemment absente, et comment appréhender la vie sociale d'un quartier, étant donné les difficultés conceptuelles et méthodologiques pour cerner les contours d'une réalité multiforme et qui ne se prête pas aisément à l'objectivation ?

B - Méthodologie : une approche de type socio-géographique

Notre propos n'a donc pas pour ambition de cerner dans toute sa complexité la politique de la ville appliquée aux quartiers difficiles, mais beaucoup plus modestement, et à partir d'une approche localisée de type socio-géographique, de dégager quelques pistes de réflexion en observant la vie sociale et cette politique au sein d'un quartier périphérique d'une ville moyenne française, en l'occurrence La Roche-sur-Yon (45 000 habitants en 1990), préfecture de la Vendée et unité urbaine assimilée par l'INSEE à une ville isolée. Ce quartier de 10 000 habitants, dénommé la Zone d'Habitation Nord-Est (ZHNE) par référence à l'abstraction géométrique dont se réclame le fonctionnalisme, avant de prendre en 1993 le nom de quartier des Pyramides⁽¹⁾ est un faubourg et non une banlieue au sens statistique du terme. Cependant, d'un strict point de vue morphologique et social, ce quartier est identique à beaucoup d'autres situés dans les banlieues des villes françaises. Il est ainsi constitué d'une véritable mosaïque architecturale, urbaine et socio-démographique, par la juxtaposition, du sud vers le nord, de trois secteurs très différents : une petite zone pavillonnaire datant de l'entre-deux-guerres et qui comprend 650 logements ; puis une autre beaucoup plus importante composée de collectifs érigés entre 1965 et 1974 dans le cadre d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP), rassemblant 2 100 logements HLM répartis en sept cités et 600 en copropriétés privées⁽²⁾ ; enfin, une zone pavillonnaire de 800 maisons construites entre 1963 et 1975 au sein de la même ZUP.

C'est donc sous l'appellation ZHNE que ce quartier a été retenu dans le cadre du Contrat de Plan État-Région de 1989 à 1993 comme site d'intervention de la politique de la ville, profitant ainsi de "*ce grand fleuve tranquille qu'était devenu le Développement Social des Quartiers (DSQ)*" (Donzelot et Estèbe, 1994). La Roche-sur-Yon ne bénéficiant pas d'un contrat de ville, une convention de sortie de

DSQ a permis ensuite de prolonger l'action menée sur le quartier de 1994 à 1996. Quant à la partie constituée du collectif HLM, elle a été intégrée en 1996 dans une Zone Urbaine Sensible (ZUS), en association avec un autre secteur d'habitat social de la ville (Les Forges)⁽³⁾. Ainsi, depuis quasiment dix ans, ce quartier périphérique fait partie de la géographie prioritaire de la politique de la ville. C'est dire la rapidité avec laquelle peuvent évoluer la réalité et les représentations sociales d'une forme urbaine. Cette Zone d'Habitation Nord-Est, symbole de la modernité architecturale, urbaine et de l'explosion démographique de La Roche-sur-Yon au cours des décennies cinquante et soixante, lorsque "*la petite préfecture, longtemps somnolente, est devenue véritablement une ville industrielle et commerçante, doublant sa population*" (Chauvet et Renard, 1978), est désormais décriée et stigmatisée. La lecture, à vingt ans d'intervalle, de l'ouvrage rédigé par A. Chauvet et J. Renard en 1978, est révélatrice de ces changements de valeurs et de perception, car à l'époque n'était relevée aucune trace dans la description des paysages de la ville des problèmes urbains et sociaux à venir. Tel un miroir des préoccupations de l'époque, ce travail réalisé au milieu des années soixante-dix insiste sur l'ampleur des transformations urbaines générées par une vigoureuse croissance démographique et spatiale. L'attention porte donc légitimement sur une analyse de la croissance urbaine par addition de nouvelles constructions à usage résidentiel ou d'activités, et non sur une gestion de l'existant, qui est devenue aujourd'hui un enjeu urbain majeur.

Toutefois, par rapport aux autres sites d'intervention de cette politique, ce quartier de la ZHNE présente des symptômes de la dégradation physique et sociale moins accentués, situant l'action des pouvoirs publics dans une logique plus préventive que curative. Ainsi, en 1990, le taux de chômage pour ce site DSQ s'élevait à 15 % (22 % en moyenne pour les sites DSQ et en convention de quartier de la région et 20 % pour les sites de France métropolitaine) et la proportion d'étrangers, l'un des marqueurs sociaux les plus symboliques des quartiers sensibles, était très faible avec 4 % seulement (10 % en Pays de la Loire et 18 % en France) (Castellan, Champion et al., 1992 et 1996). Cette moindre intensité des stigmates du malaise des banlieues rappelle que La Roche-sur-Yon n'a pas été touchée de plein fouet par la dévalorisation des anciens systèmes productifs, sa base industrielle étant à la fois faible et récente (Couturier et Madoré, 1996). Cela explique d'ailleurs pourquoi cette ville n'a pu bénéficier d'un contrat de ville, pour la durée du XIe plan (1994-1998), mais seulement d'une convention de sortie de DSQ.

Ce questionnement de la politique des quartiers sensibles à partir de l'analyse de la vie sociale repose sur la mobilisation de trois matériaux. Le premier est constitué d'une enquête menée auprès de 400 ménages et des associations du quartier des Pyramides en 1989, c'est-à-dire préalablement à la mise en place du DSQ. Ce travail, fruit d'une collaboration entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Institut de Géographie de l'Université de Nantes⁽⁴⁾, se situe donc dans une démarche de recherche action ou de recherche appliquée. Il vaut reconnaissance pour la qualité des travaux réalisés antérieurement par A. Chauvet et J. Renard sur la Vendée en général et sa préfecture en particulier. Cette collaboration sanctionne donc une géographie fortement ancrée sur le terrain et qui se nourrit d'une multitude de relations avec les acteurs locaux de l'aménagement, la Vendée constituant notamment une partie du terrain de thèse de J. Renard (1975). Ce travail d'enquête, qui n'a jamais été renouvelé depuis, étant donné l'importance des moyens à mettre en œuvre, donne une excellente photographie, à une date charnière de l'histoire du quartier, de l'intensité de la vie sociale, appréhendée à partir des pratiques associatives essentiellement et des relations de voisinage. Le second matériau est fourni par l'analyse de la convention DSQ et des actions prévues ou engagées conformément aux objectifs assignés à cette procédure conduite sur le quartier de 1989 à 1993. Enfin, le troisième matériau est constitué d'une série d'entretiens réalisés en 1997 auprès des principaux acteurs institutionnels ou associatifs œuvrant, actuellement ou au cours du passé, sur le quartier. En revanche, aucun bilan de cette politique n'a jamais été réalisé !

II - LA POLITIQUE DE LA VILLE : DISCOURS ET RÉALITÉS

A - Le DSQ en 1989 : la primauté de l'insertion sociale et professionnelle

La lecture de la convention DSQ du quartier des Pyramides de La Roche-sur-Yon, alors dénommé ZHNE, montre l'absence d'originalité des objectifs à atteindre. On y retrouve la trilogie avancée par J.M. Delarue et articulée autour de l'urbain, du social et de l'économique (Delarue, 1991). En somme, il s'agit d'une convention classique et conforme aux objectifs généraux assignés à la politique de la ville en France.

L'objectif premier est alors l'insertion sociale et professionnelle, à travers le soutien et le développement du tissu économique existant et la mise en place de formations adaptées aux individus en difficultés. Cette hiérarchie des priorités révèle à l'évidence la préoccupation première des acteurs politiques. Il s'agit de lutter contre le chômage, qui touche près d'un actif sur quatre (23 % en 1990) dans le collectif HLM, contre 11 % au sein des copropriétés privées et 3 % dans le pavillonnaire, pour une moyenne de 15 % sur l'ensemble du quartier des Pyramides.

Les trois objectifs suivants inscrits dans la convention DSQ portent sur le rehaussement du niveau des institutions prestataires de services, afin notamment de rapprocher ces institutions des habitants (renforcement des services offerts par la mairie annexe, mise en place d'une antenne locale de l'office HLM...), la requalification urbaine, de façon à modifier l'image de marque du quartier (réhabilitation du bâti, programmation de nouveaux équipements...) et l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie, qui concerne l'habitat HLM.

Quant à la dynamisation de la vie sociale et associative du quartier, sans être absente des esprits, elle n'occupe qu'une place secondaire, étant reléguée en cinquième et dernière position parmi les objectifs retenus dans le cadre du DSQ. Le but à atteindre est alors de faire participer davantage à cette vie la population du collectif HLM, de façon à réduire l'écart de fréquentation avec la population du pavillonnaire.

B - Le discours et la perception du DSQ en 1997

Le discours en 1997 des acteurs de la politique de la ville telle qu'elle a été menée à travers la procédure DSQ sur le quartier des Pyramides de La Roche-sur-Yon (chef de projet DSQ, élu municipal en charge du dossier, responsable de la maison de quartier...) nous retransmet de façon très partielle les cinq objectifs inscrits dans la convention et en bouleverse complètement la hiérarchie. Ainsi, la revalorisation de l'image du quartier et la dynamisation de la vie sociale et associative, pourtant énoncées en troisième et cinquième objectif dans la convention, sont spontanément citées en tête par les principaux acteurs du DSQ. En revanche, aucun interlocuteur n'évoque l'insertion sociale et professionnelle, et les réponses avancées, au rappel des objectifs fixés dans la convention, sont très évocatrices : "c'est vrai, j'ai oublié" ou encore "je ne me souviens plus si c'est dans la convention".

Cette hiérarchisation des missions assignées au DSQ, où l'insertion par l'économique est à peine évoquée au profit de la dynamisation de la vie sociale, nous porte à analyser le discours et les pratiques des acteurs locaux ayant pour mission de gérer, dans une ville moyenne relativement épargnée par les problèmes sociaux et économiques, les quartiers périphériques où se concentrent des populations en marge du monde du travail. Cette interrogation masque deux questions essentielles : les pouvoirs publics locaux sont-ils réellement désireux de "*mettre en place les dispositifs qui manifestent la reconnaissance de l'habitant sans faire un préalable de son insertion économique*" (Geindre, 1993), ou bien cette volonté de promouvoir la vie sociale ne traduit-elle pas plus prosaïquement l'impuissance de la sphère politique à agir sur l'insertion professionnelle ?

C - L'échec de l'insertion par l'économique

L'inscription en premier, dans la convention DSQ, de l'objectif d'insertion sociale et professionnelle n'obéit pas à une pure convenance, mais correspond bien à une réelle volonté d'agir. D'ailleurs, des

actions ont été engagées, en concertation notamment avec les artisans et commerçants du quartier, ou en relation avec une association intermédiaire (l'ASSDAC), mais aucune n'a réellement abouti ou permis de créer un nombre significatif d'emplois. Certes, un chantier d'insertion a été mis en œuvre pendant quelques mois pour douze personnes, afin d'aménager les abords de la rivière l'Yon, et une association d'insertion est née (Graine d'ID-épicerie communautaire), mais son impact sur l'emploi est négligeable (quelques contrats CES). Les acteurs locaux impliqués dans le déroulement de la procédure DSQ reconnaissent que l'insertion économique a été un échec, "qu'il n'y a pas eu d'actions significatives sur le quartier". Ils ont pris conscience de l'inanité de leur possibilité d'intervention à l'échelle d'un quartier périphérique, à partir du moment où la crise sociale *"trouve son origine dans des dynamiques économiques et sociales globales, extérieures en quelque sorte à ces espaces"* (Oberti, 1996). Cette situation n'est donc pas spécifique à La Roche-sur-Yon, comme le rappellent les rapports Delarue et Geindre : le premier ne met-il pas en évidence par exemple que *"l'économique est soigneusement mis de côté, car si chacun convient que l'emploi est au cœur des débats, les solutions pour remédier à sa pénurie sont loin d'être évidentes"* (Delarue, 1991) ?

Ce constat d'échec de l'insertion par l'économique conduit à s'interroger et à remettre en cause la politique des quartiers prioritaires, car il est clair que celle-ci ne peut résoudre des problèmes dont la solution est ailleurs. Toute l'ambiguïté de la politique française de la ville apparaît ici. En voulant apporter une réponse territorialisée à une crise sociale qui non seulement n'est pas exclusive des quartiers difficiles des banlieues, même si elle y atteint son paroxysme, mais de surcroît ne trouve pas son origine première et donc ses remèdes dans les banlieues, on réduit cette politique à un mécanisme de correction ou d'amortisseur sans prise directe sur les processus générateurs d'exclusion. Ceux-ci sont plutôt à rechercher dans la perte d'efficacité des mécanismes de régulation salariale, conséquence des modifications du système productif de la société industrielle, qui prive un nombre croissant d'individus de travail.

Dès lors, si *"la question centrale n'est sans doute pas celle de la "ville" ou des "banlieues", mais plutôt celle du décrochage social d'une fraction toujours plus importante de la population"* (Bachmann et Leguennec, 1996), ne doit-on pas s'étonner que les acteurs de cette politique de la ville rompent la trilogie du développement des quartiers fondés sur l'urbain, le social et l'économie, en laissant en déshérence le troisième volet au profit d'une action centrée sur les deux premiers ? Le cas du quartier des Pyramides à La Roche-sur-Yon n'est pas si singulier, mais reflète, au-delà des particularités de chaque site, une des caractéristiques majeures de la politique de la ville en France, qui *"est inscrite dans le champ des actions qui visent à réparer le tissu social, et où tout ce qui concerne le développement économique a été écarté"* (Le Galès, 1996). Seul le pacte de relance pour la ville de 1996 mettait pour la première fois l'accent sur l'action économique, par la mise en place de dispositifs fiscaux dérogatoires, dont on peut cependant douter sérieusement de l'efficacité réelle, pour les raisons que nous venons d'évoquer. L'effet d'affichage d'ailleurs très modeste (créer par exemple 7 000 emplois dans les 38 zones franches) montre à l'évidence qu'il ne s'agit pas là d'une panacée, mais tout au plus d'une volonté d'inverser l'ordre des priorités, en mettant explicitement en avant le développement économique dans l'action destinée aux quartiers sensibles.

III - LA DYNAMISATION DE LA VIE SOCIALE À L'ÉPREUVE DES FAITS

L'inanité d'une intervention économique à l'échelle d'un quartier pour apporter une réponse à la hauteur des problèmes sociaux peut-elle trouver un substitut dans une action destinée à recréer du lien social hors de la sphère du travail ? Quelle a donc été réellement l'efficacité du DSQ du quartier des Pyramides de La Roche-sur-Yon, par rapport à l'objectif de dynamisation de la vie sociale et associative ?

A - L'intensité de la vie sociale, le type d'habitat et les clivages sociaux

Un rapide bilan de l'intensité de la vie sociale du quartier des Pyramides avant la mise en place du DSQ, c'est-à-dire en 1989, est nécessaire afin de mieux apprécier les enjeux de sa dynamisation. Parmi tous les critères possibles d'analyse de cette vie sociale, deux ont été privilégiés lors de l'enquête auprès des 400 ménages, les pratiques associatives essentiellement et les relations de voisinage. La mesure de cette double pratique permet d'approcher, malgré son caractère très partiel, l'inégale inscription spatiale de la vie sociale dans ce quartier périphérique d'une ville moyenne française, avec un gradient qui part du collectif HLM pour aboutir au pavillonnaire en accession à la propriété des années soixante et soixante-dix, en passant par les copropriétés verticales.

Le taux d'adhésion à une association des personnes de référence des ménages et de leurs éventuels conjoints en 1989 est sensiblement plus élevé dans le pavillonnaire, où il s'élève à 38 %, que dans le collectif HLM, où il n'est que de 24 % (tabl. 1). Une différence quasiment de même ampleur est observée pour les enfants de cinq ans et plus, avec un taux d'adhésion respectif de 46 % et 31 %. Un examen plus attentif des pratiques associatives accentue encore les différenciations selon le type d'habitat.

D'une part, le nombre moyen d'adhésions à une association par adhérent n'est que de 1,13 pour les personnes de référence des ménages et leurs conjoints vivant en collectif HLM, étant donné l'importance des mono-adhérents, membres d'une seule association. En revanche, les multi-adhérents, membres généralement de deux ou plus rarement de trois associations, sont nettement plus nombreux parmi les ménages du pavillonnaire, d'où un nombre moyen d'adhésions par adhérent sensiblement plus élevé, avec 1,42. Ainsi, non seulement les habitants des HLM du quartier des Pyramides adhèrent moins fréquemment que ceux du pavillonnaire à une association, mais lorsqu'ils le font, leur choix est plus restreint, se limitant généralement à une seule association.

D'autre part, la pratique associative n'est pas limitée à la seule adhésion, elle se pose également en termes de responsabilité. Autrement dit, quels sont les animateurs de la vie associative du quartier ? L'exemple des deux principales associations sportives, le club de basket-ball et de football des Robretières (sous-ensemble pavillonnaire des années soixante et soixante-dix du quartier des Pyramides), est très éclairant. En 1989, sur les 42 membres du bureau ou du conseil d'administration de ces deux associations, 33 résident dans le quartier, ce qui montre bien l'ancrage très localisé de ces deux clubs qualifiés à juste titre "de quartier", et surtout 27 membres, soit les quatre cinquièmes, habitent le secteur pavillonnaire, alors que seulement le tiers des ménages du quartier des Pyramides résident dans un pavillon ancien ou récent. Ainsi, les différences de pratique associative, déjà nettes à la lumière du taux d'adhésion, ressortent encore plus nettement lorsque l'on aborde la question du pouvoir associatif : non seulement les ménages locataires du parc collectif HLM adhèrent moins souvent à une association et se limitent plus fréquemment à une seule adhésion, mais de surcroît ils prennent une part négligeable à l'animation de la vie associative, laissant à leurs voisins du pavillonnaire les responsabilités au sein des associations locales.

TABL. 1 : TYPE D'HABITAT ET TAUX D'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION EN 1989 DANS LE QUARTIER DES PYRAMIDES DE LA ROCHE-SUR-YON

Type d'habitat	PDR* et conjoints	Enfants de 5 ans et plus	PDR et conjoints*	

	(en %)	(en %)	PDR et conjoints*			
			Mono-adhérents (en %) (%)	Multi-adhérents (en %)	TOTAL (en %)	Adhésions par adhérent
Collectif HLM	24	31	87		13	1,13
Collectif Copropriétés	28	49	100			1,29
Pavillonnaire	38	44	74		26	1,42
			100		34	
			100			
TOTAL	30	39	75	25	100	1,36

*PDR : Personne de référence du ménage

Source : enquête 400 ménages 1989

TABLEAU 2 : TYPE D'HABITAT ET RELATIONS DE VOISINAGE EN 1989 DANS LE QUARTIER DES PYRAMIDES DE LA ROCHE-SUR-YON

Type d'habitat	Relations de Voisinage (en %)	Intensité des relations de voisinage*		
		Entraide (en %)	Invitations (en %)	Projets communs (en %)
Collectif HLM	43	27	25	1
Collectif Copropriétés	46	24	30	0
Pavillonnaire	73	49	57	9
TOTAL	54	35	38	4

* : Possibilité de réponses multiples

Source : enquête 400 ménages 1989

La mesure des relations de voisinage permet également de distinguer très nettement l'habitat collectif HLM, où à peine un ménage sur deux entretient des relations de voisinage, du pavillonnaire, où ce taux s'élève aux trois quarts (tabl. 2). La réalisation de projets communs par exemple (sorties, week-ends et même vacances) est une pratique exclusive du pavillonnaire, où elle concerne un ménage sur dix, ce qui confirme bien qu'à la plus grande proximité géographique (habitat collectif) sont associées de plus faibles relations de voisinage (Héran, 1987).

B - Discours et réalité sur la dynamisation de la vie sociale et associative

C'est en se fondant pour l'essentiel sur ce constat d'une inégale participation à la vie sociale et associative du quartier que l'objectif de sa dynamisation a été retenu. Comment celle-ci s'est-elle traduite ?

D'une part, des lieux et des moments de rencontre destinés notamment à rompre l'isolement des personnes ayant perdu confiance et ayant donc tendance à se replier sur elles-mêmes ont été créés. Un comité d'accueil des nouveaux habitants en collectif HLM, composé de bénévoles, a ainsi été organisé. Un local a été aménagé pour les jeunes du quartier, le Rencart, et une fête de quartier a vu le jour. Mais l'action la plus significative est la création en 1990 de la table ouverte, repas convivial suivi d'une animation qui a lieu toutes les semaines, et qui réunit une cinquantaine de personnes généralement sans emploi. Cette dynamique sociale s'est traduite par un nouveau rôle joué par la maison de quartier : de moribonde en 1989, elle est devenue un partenaire actif du DSQ et le lieu fédérateur de ces différentes initiatives, grâce à l'activisme d'habitants du quartier et avec le soutien de la municipalité.

D'autre part, la vie associative du quartier semble avoir bénéficié de cette volonté de dynamiser la vie sociale, comme le montre l'analyse de trois des principales associations sportives du quartier, à savoir les clubs de football et de basket-ball des Robrethières, qui ont été créés à la fin des années soixante, et le club de football de Jean Yole, créé en 1991. Les deux premiers ont ainsi vu leurs effectifs augmenter de moitié (273 à 426) entre 1988-89, c'est-à-dire juste avant la mise en place du DSQ, et 1996-97. Quant au troisième, il est, de l'aveu même de son président, un enfant du DSQ, et regroupe 78 membres en 1996-97. Certes, la prise en compte de trois associations seulement, même s'il s'agit des plus importantes du quartier, et le non renouvellement de l'enquête sur les pratiques associatives depuis 1989 limitent la portée de nos conclusions. Néanmoins, cette approche est très révélatrice de l'évolution de la vie associative du quartier et a le mérite de fournir des hypothèses pour des recherches futures interrogeant le lien entre vie sociale et politique de la ville.

Ainsi, tout se passe comme si l'on sur-valorisait l'acquis de la dynamisation de la vie sociale et associative, comme pour mieux masquer l'incapacité à agir sur le volet économique, alors qu'une lecture plus attentive des données fournies par les trois principales associations sportives du quartier, complétée par des entretiens auprès de leurs présidents et des responsables des maisons de quartier (celle des Pyramides et de Jean Yole), tempère cet optimisme véhiculé par le discours des acteurs de DSQ. Le clivage spatial dans les pratiques associatives entre le collectif HLM et le pavillonnaire semble ainsi perdurer, car plus que le bâti *stricto-sensu*, ce sont les modes de peuplement et d'appropriation de l'espace qui sont en cause. Or, ces modes, sans constituer des invariants absolus, sont dotés d'une très forte inertie. Une rapide analyse de l'histoire du peuplement du pavillonnaire récent (années soixante et soixante-dix) et du collectif HLM permet alors de mieux comprendre dans quelle mesure les caractéristiques de la population et ses aspirations favorisent l'intensité de la vie sociale dans le premier ensemble, alors que celles-ci semblent être un frein au développement d'une vie sociale de proximité intense dans le second, et ce quelles que soient les actions menées.

C - Peuplement et sociabilité dans le pavillonnaire récent

La vigueur des pratiques associatives et des relations de voisinage dans le pavillonnaire des années soixante et soixante-dix s'explique incontestablement par l'homogénéité, la stabilité et la situation sociale de la population. L'enquête auprès des 400 ménages de 1989 montrait bien que les pratiques associatives atteignaient leur maximum pour les ménages à la mobilité résidentielle réduite, ayant plus de 40 ans, appartenant aux PCS moyennes ou supérieures et insérés sur le marché de l'emploi (tabl. 3), c'est-à-dire quasiment le portrait type de l'habitant du pavillonnaire

TABL. 3 : LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE L'ADHÉSION DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE À UNE

ASSOCIATION EN 1989 DANS LE QUARTIER DES PYRAMIDES DE LA ROCHE-SUR-YON

Nombre de changements de domicile en 5 ans	Adhérents (en %)	Multi-adhérents (en %)	Ménages interrogés
0	37	33	225
1	36	18	107
2 et +	30	5	66
TOTAL	35	25	398

Âge de la PDR	Adhérents (en %)	Multi-adhérents (en %)	Ménages interrogés
<à 39 ans	33	16	174
40-49 ans	41	39	68
50-59 ans	28	6	64
60 ans et +	41	41	94
TOTAL	35	25	400

PCS de la PDR	Adhérents (en %)	Multi-adhérents (en %)	Ménages interrogés
Cadres	49	29	35
Profes. Intermédiaires	52	19	54
Employés	35	17	104
Ouvriers	18	15	72
TOTAL	35	25	265

Situation professionnelle de la PDR	Adhérents (en %)	Multi-adhérents (en %)	Ménages interrogés
PDR active avec emploi	39	21	241
PDR active sans emploi	10	0	29
TOTAL	35	20	270

PDR : Personne de référence du ménage

récent. Ces résultats, du moins pour la situation sociale, sont tout à fait conformes à ceux obtenus par les études nationales, qui soulignent que *"plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus s'accroissent les chances d'entrer dans une association"* (Héran, 1988 et Augustin, 1995). De plus, la similitude et la synchronie du cursus résidentiel, fondé sur un schéma linéaire et ascendant, ainsi que l'existence de réseaux de camaraderie créés par les enfants favorisent les contacts et les relations. *"Ces nouvelles couches sociales se trouvent ainsi porteuses d'une idéologie du "quartier" et valorisant la vie associative"* (Ion, 1987), le secteur des Robreتيères, nom issu du principal lotissement de la zone pavillonnaire récente, est devenu le bastion de cette vie locale à travers ses clubs sportifs, porteurs d'une identité de quartier. La création d'un club de football et de basket-ball n'est-elle pas également le symbole d'une rémanence de pratiques héritées de la sociabilité du village ou du bourg, révélant alors le caractère pour le moins hybride du processus d'acculturation de ces nouvelles couches moyennes salariées ?

Toutefois, avec l'épuisement du vivier local par effet de vieillissement de la population et départ d'un certain nombre de ménages, ces associations sportives ont perdu leur identité de club de quartier depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix, avec le profond renouvellement des adhérents et l'élargissement de leur aire de recrutement à l'ensemble de la ville de La Roche-sur-Yon. En 1996-1997, seulement le tiers environ des adhérents réside dans le quartier et un cinquième dans le pavillonnaire, alors qu'en 1988-1989, deux licenciés sur trois du club de football habitaient le quartier dit de la ZHNE et près d'un sur deux le pavillonnaire (tabl. 4). Cette ouverture de la base spatiale du recrutement des deux clubs se confirme pour les membres du bureau et du conseil d'administration : si les deux tiers, voire les neuf dixièmes habitaient le quartier à la fin des années quatre-vingt, à une nette majorité dans le pavillonnaire, le taux n'atteint plus que le tiers ou la moitié en 1996-1997, et la part du pavillonnaire est désormais nettement minoritaire (tabl. 5). Certes, l'augmentation du nombre d'adhérents et l'élargissement de l'aire de recrutement à l'ensemble de la ville sont bien des preuves du dynamisme intrinsèque de ces associations, mais cette dynamique est dorénavant portée de plus en plus par des forces exogènes au quartier, également issues des couches moyennes salariées, qui prennent le relais de l'essoufflement du militantisme associatif des Robreتيères (effet de l'âge, départ du quartier), ce qui relativise pour le moins l'effet propre au DSQ et remet en cause l'autosatisfaction générale constatée localement.

D - Peuplement et sociabilité dans le collectif HLM

À l'opposé, le tri sélectif qui s'opère dans le collectif HLM, à l'origine d'une plus grande hétérogénéité de la population, est peu propice à l'épanouissement d'une sociabilité riche et animée. Ce peuplement est marqué par la cohabitation traditionnelle entre des "passants", à l'aube d'une vie familiale et d'un cursus résidentiel ascendant que l'on projette hors du quartier et du collectif HLM, ce qui limite la construction de stratégies identitaires localisées, et des "sédentaires", dont un certain nombre sont en échec d'insertion professionnelle et sociale (taux de chômage de 23 % en 1990). Or, *"la participation à la vie civile décroît avec la marginalité et l'exclusion... et avec l'expérience de l'exclusion, se développent des conduites de retrait apathique, des replis, des dénégations, des silences, le refus de sortir, de voir les autres"* (Dubet et Lapeyronnie, 1992).

Du fait sans doute de cette permanence des caractéristiques du peuplement du collectif HLM, il ne semble pas qu'il y ait eu d'investissement accru de ces habitants dans la vie des associations locales depuis la mise en place du DSQ, infirmant ainsi le bilan très positif mettant en évidence la dynamisation de la vie sociale et associative : la proportion d'adhérents du collectif aux deux associations sportives des Robreتيères (football et basket-ball) oscille entre 11 % et 19 % en 1996-1997, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de 1988-1989 pour le club de football (23 %), ce qui, étant donné la progression globale des effectifs, représente une augmentation d'une vingtaine de membres seulement pour 2 100 ménages (tabl. 4). Globalement, la participation des résidents du

pavillonnaire est toujours supérieure, alors même que le nombre d'habitants y est nettement inférieur et en diminution, étant donné la décohabitation juvénile. Quant aux dirigeants de ces deux associations, ils viennent toujours en aussi faible proportion du collectif, qui n'en fournit qu'un dixième environ, soit une proportion sensiblement identique à celle observée en 1988-1989 (tabl. 5). Au total, que ce soit avant le DSQ ou en 1997, il semble toujours aussi difficile de mobiliser les habitants du collectif HLM, pour qu'ils adhèrent et *a fortiori* qu'ils prennent des responsabilités au sein des associations du quartier.

TAB. 4 : ZONE DE RECRUTEMENT GÉOGRAPHIQUE DES ADHÉRENTS AU FCRY, BBCRY ET ASJY, ASSOCIATIONS DU QUARTIER DES PYRAMIDES DE LA ROCHE-SUR-YON

Zones géographiques	1996-1997			1988-1989
	FCRY (en %)	BBCRY (en %)	ASJY (en %)	FCRY (en %)
Quartier des Pyramides dont :	38	30	64	67
Collectif (HLM et copropriétés)	19	11	63	23
Pavillonnaire	19	19	1	43
Autres quartiers	55	61	32	25
Hors La Roche	7	9	4	8
TOTAL	100	100	100	100

FCRY : Football-Club des Robreتيères Yonnais (total adhérents 1996-1997 : 255 ; 1988-1989 : 115)

BBCRY : Basket-Club des Robreتيères Yonnais (total adhérents 1996-1997 : 171)

ASJY : Association Sportive Jean Yole (total adhérents 1996-1997 : 78)

Source : enquête associations 1989 et 1997

Zones géographiques	1996-1997			1988-1989	
	FCRY (en %)	BBCRY (en %)	ASJY (en %)	FCRY (en %)	BBCRY (en %)
Quartier des Pyramides dont :	36	54	64	86	64
Collectif (HLM et copropriétés)	12	15	64	11	21
Pavillonnaire	24	38	0	75	43
Autres quartiers	56	46	29	11	29
Hors La Roche	8	0	7	4	7
TOTAL	100	100	100	100	100

--	--	--	--	--	--	--

FCRY : Football-Club des Robretières Yonnais (total membres bureau et CA 1996-1997 : 25 ; 1988-1989 : 28)
 BBCRY : Basket-Club des Robretières Yonnais (total membres bureau et CA 1996-1997 : 13 ; 1988-1989 : 14)
 ASJY : Association Sportive Jean Yole (total membres bureau et CA 1996-1997 : 14)

Source : enquête associations 1989 et 1997

D'ailleurs, l'histoire du club de football de Jean Yole illustre parfaitement les limites et les difficultés de la dynamisation de la vie sociale et associative auprès des populations en difficultés. Jean Yole, avec ses 425 logements, est l'une des sept cités HLM du quartier des Pyramides. En 1989, le taux d'adhésion des personnes de référence du ménage et du conjoint à une association était l'un des plus faibles de la ZHNE, avec seulement 15 %, chiffre corrélé négativement avec le plus fort taux de chômage (38 %). À l'initiative de quelques habitants de la cité, un club de football est créé en 1991, et reçoit l'appui financier du DSQ. Seulement, c'est une des rares associations de quartier qui s'identifie à l'habitat HLM, puisque les deux tiers de ses adhérents ou des membres du bureau et du conseil d'administration habitent le parc locatif social des Pyramides en 1996-1997, mais dont le leader est extérieur au quartier et également aux catégories sociales à l'origine du projet. Cette alchimie *a priori* étrange mais en réalité peu singulière unit donc dans une même structure un président issu de cette classe moyenne disposant d'un capital culturel (enseignant qui a résidé dans un logement de fonction de la cité) et désireuse de s'investir dans la gestion des associations, symbole de participation à la vie de la cité et de reconnaissance sociale, et des individus ayant une conscience aiguë et paralysante de la faiblesse de leur capital culturel et économique, et qui s'estiment donc incapables de prendre des responsabilités, sans doute parce que dans une société où *"l'intégration s'est réalisée longtemps dans le travail, la dépossession (du travail) implique aussi celle de l'expression, des moyens d'expression et de la croyance en l'utilité de l'expression"* (Delarue, 1991). La complémentarité entre ces deux pôles vient de la recherche, par les seconds, "d'une personne ayant une bonne image", donc investie d'une double mission : structurer et organiser la vie du club et également jouer le rôle de médiateur avec le monde global environnant, c'est-à-dire pouvoir discuter d'égal à égal avec les représentants locaux du monde politique ou du football, en étant à la fois porteur de projet et porte-parole du club. Cet exemple révèle donc toute la difficulté à pérenniser un mouvement associatif et à impulser une réelle dynamique sociale dans les cités HLM, faute d'y trouver des meneurs ou des dirigeants : la maison de quartier de Jean Yole n'est-elle pas gérée également par des habitants des quartiers pavillonnaires voisins, alors même qu'elle s'adresse aux ménages du parc locatif social, mettant en évidence la conduite hétéronome des individus cumulant souvent les difficultés et les handicaps ?

CONCLUSION

Au total, le malaise des banlieues résulte non seulement du rejet de l'urbanisme fonctionnel et de la montée du chômage, mais aussi de la décomposition de la société industrielle et notamment de la communauté ouvrière, dont une partie a été aspirée vers les classes moyennes et le parc en accession à la propriété, alors que l'autre s'enfonce dans l'exclusion. Celle-ci, en se concentrant, mais non exclusivement, dans les grands ensembles d'habitat collectif des années soixante et soixante-dix édifiés à la périphérie des villes, *"a conduit à réduire la question sociale à la question des banlieues, et à concevoir la territorialisation de l'action sociale comme le principal remède contre l'exclusion en général"* (Oberti, 1996). Or, la politique de la ville appliquée aux quartiers sensibles soulève une double interrogation.

D'une part, faut-il continuer à intervenir dans les quartiers difficiles de la périphérie (Vieillard-Baron, 1994), surtout que la France est, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, le seul pays européen à avoir

mis en place une politique *ad hoc* destinée aux banlieues (Jacquier, 1996) ? L'utilité de cette approche territorialisée de la politique de la ville a d'ailleurs été remise en cause un temps par le nouveau gouvernement issu des législatives de 1997.

D'autre part, le désarroi que l'on sent poindre chez de nombreux élus ou acteurs de la politique de la ville, et qui était très sensible chez certains de nos interlocuteurs à La Roche-sur-Yon, ne vient-il pas alors de l'effacement progressif des clivages traditionnels fondés sur la lutte des classes entre dominants et dominés, qui a structuré la réalité mais aussi les représentations de la société industrielle, au profit d'un nouveau clivage entre inclus et exclus, qui bouscule le jeu traditionnel des représentations tant sur le terrain politique que social ? Or, y-a-t-il place dans notre société pour un secteur d'utilité sociale, et sa promotion peut-elle être, à l'égal du travail, un facteur d'intégration et de normalisation sociale, à la fois pour l'individu mais également pour les quartiers périphériques où se concentrent des populations "*démobilisées et démoralisées par une longue série d'échecs et de déceptions*" (Bourdieu, 1993) ?

Finalement, l'accent mis sur la dynamisation de la vie sociale, dans le cadre du DSQ des Pyramides à La Roche-sur-Yon, révèle la vanité de la question du développement, pourtant inscrite en toute lettre dans la procédure. Tout se passe comme si l'objectif premier et essentiel des pouvoirs publics avait été de "*gérer au mieux l'existant, en évitant dégradation et contagion*" (Bachmann et Leguennec, 1996), de façon à sauvegarder la paix sociale menacée par le malaise social des grands ensembles réactivant cette "peur des banlieues" qui imprègne notre imaginaire collectif, et notamment celui des élites urbaines (Rey, 1996).

Notes

1 - En réalité, dans le découpage en quartiers réalisé par les services municipaux de La Roche-sur-Yon, la ZHNE se compose pour l'essentiel du quartier des Pyramides et pour une petite part du quartier Jean Yole, du nom d'une des sept cités HLM. Dans l'appellation les Pyramides, nous incluons ici Jean Yole, afin de maintenir un cadre géographique homogène avec la ZHNE. Nous utiliserons, pour la suite de l'article, indifféremment les deux appellations : ZHNE et Pyramides.

2 - Quelques copropriétés verticales ont été réalisées ultérieurement, depuis la fin des années 1980, mais sans remettre en cause fondamentalement l'équilibre des différents types d'habitat.

3 - Créés en 1981, les DSQ ont pour objectif de concentrer les efforts de l'État et des collectivités locales sur les quartiers en difficultés des villes, que celles-ci soient d'ordre économique, social, culturel ou urbain. Avec les conventions de quartier, qui s'adressent aux sites moins touchés par ces difficultés, 546 quartiers sont concernés en 1990. À cette double procédure, va se substituer, dans le cadre du XI^e plan (1994-1998), 214 contrats de ville, qui concernent environ 1 300 quartiers, et 12 Grands Projets Urbains, pour les quartiers les plus difficiles. Sans remettre en cause cette architecture, le pacte de relance pour la ville de 1996 institutionnalise un principe de discrimination fiscale positive, en créant, au sein des 1 300 quartiers en contrat de ville, 700 zones urbaines sensibles (ZUS), 350 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 38 zones franches urbaines (ZFU). Par rapport à ce nouveau dispositif, la situation de La Roche-sur-Yon est assez spécifique, puisque si elle ne bénéficie pas d'un contrat de ville, le secteur HLM de la ZHNE, en association avec la cité HLM des Forges, est classé en ZUS depuis 1996.

4 - Ce travail a été réalisé au sein de l'Institut de Géographie de l'Université de Nantes par F. Madoré, A. Meneux et F. Schricke, sous la direction de J.P. Peyon, professeur, et de N. Sztokman, maître de conférences.

BIBLIOGRAPHIE

AUGUSTIN J.P., 1995, *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, 254 p.

BACHMANN C. et LEGUENNEC N., 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 557 p.

BOURDIEU P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 947 p.

CASTELLAN M. et MARPSAT M., 1992, "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville", *INSEE Première*, n° 234.

CHALINE C., 1997, *Les politiques de la ville*, Paris, PUF, 128 p.

CHAMPION J.B. et MARPSAT M., 1996, "La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville", *Économie et Statistique*, n° 294-95, pp. 47-65.

CHAUVET A. et RENARD J., 1978, *La Vendée : le pays, les hommes*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'or, 260 p.

- COUTURIER T. et MADORÉ F., 1996, "La Roche-sur-Yon : ville atypique ou ville moyenne de l'Ouest Français ?", *Norois*, t. 43, n° 171, pp. 495-512.
- DAMON J., 1997, *La politique de la ville*, Paris, La Documentation Française, 82 p.
- DELARUE J.M., 1991, *Banlieues en difficultés : la relégation*, Paris, Syros, 223 p.
- DONZELOT J. et ESTEBE P., 1994, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit, 238 p.
- DUBET F. et LAPEYRONNIE D., 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 250 p.
- GEINDRE F., 1993, *Villes, démocratie, solidarité : le pari d'une politique*, Paris, La Documentation Française, 238 p.
- HERAN F., 1987, "Comment les Français voisinent", *Économie et statistique*, n°195, pp. 43-59.
- HERAN F., 1988, "Le monde associatif", *Économie et Statistique*, n° 208, pp. 15-44.
- ION J., 1987, "Cité, cités et droit de cité. Urbanisation périphérique et groupes sociaux en France (1955-1985)", *Espaces et Sociétés*, n °51, pp. 9-20.
- JACQUIER C., 1996, "Cohésion sociale des villes : quelles politiques urbaines ?", *Le courrier du CNRS*, n° 82, pp. 67-69.
- LE GALES P., 1996, "Politiques urbaines en Europe", in PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 554-564.
- OBERTI M., 1996, "La relégation urbaine, regards européens", in PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 237-247.
- RENARD J., 1975, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'or, 432 p.
- REY H., 1996, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de Science Po, 157 p.
- VIEILLARD-BARON H., 1994, *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 167 p.
- VIEILLARD-BARON H., 1996, *Les banlieues*, Paris, Flammarion, 128 p.